

Séance du conseil communal

du 15 avril 2024

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Administration générale	3
2.1) Contrat de bail – Location d'un lot dans la cité jardinière à Bascharage – Approbation	3
2.2) Contrat de bail – Location d'un terrain à Linger, rue de la Chiers – Approbation ..	4
2.3) Contrat de bail – Location de terrains à Bascharage, rue Pierre Schutz – Approbation	4
2.4) Avenant 1 ^{er} au contrat concernant la location du hall « Haeck » sis à Bascharage, 8 Op Zaemer – Approbation	4
2.5) Contrat de bail entre la commune de Käerjeng et Gallolux S.c. concernant la location d'un terrain communal à Linger, lieu-dit « Im Paesch », n° cadastral 142/1829 – Approbation	4
2.6) Mandat pour la signature d'un contrat de bail et d'exploitation hôtelière des gîtes touristiques du « Minett Trail » avec l'Office régional du tourisme Sud.....	4
2.7) Convention-cadre sur l'utilisation et le partage d'infrastructures – Approbation	5
2.8) Accord-cadre pour la rénovation clefs en main de logements sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbation.....	6
3. Aménagement communal et environnement	7
3.1) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – 24, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 249/986 et 274/1021	7
4. Finances communales	8
4.1) Budget extraordinaire 2024 – Crédit supplémentaire de 115.000 € sous 4/470/221311/99001 – Acquisition de halls dans la zone artisanale.....	8
4.2) Budget extraordinaire 2024 – Crédit spécial de 65.000 € sous 4/470/2120000/99001 – Remboursement partiel de droits de superficie	8
4.3) Budget ordinaire et extraordinaire 2023 – Approbation de titres de recettes.....	8
5. Patrimoine communal	9
5.1) Acte notarié – Cession gratuite rue de la Paix à Bascharage – Approbation	9
6. Règlementation communale	9
6.1) Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng.	9
7. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal .	10
7.1) Règlement temporaire de circulation sur le parking Schuman à Bascharage	10

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

8. Vie associative	11
8.1) « E Kannerlaachen asbl » – Prise de connaissance – Statuts	11
8.2) UN Käerjeng'97 – Vétérans – Statuts.....	11
8.3) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023 – Subside DT Nidderkäerjeng – Qualification pour la demi-finale de l'Intercup	11
9. Questions et réponses	11
Séance à huis clos.....	16
10. Personnel communal	16

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Fernand Kartheiser et Vincenzo Turcarelli, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : néant.

Début de séance : 8h15

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Le 12 mars 2024, le ministre de l'Environnement Serge Wilmes a signé le dossier relatif au contournement de proximité. Cette procédure avait été lancée en 2016. Je suis heureux que le nouveau ministre de l'Environnement assume ainsi ses responsabilités envers les habitants du « Kordall »", car ses prédécesseurs ne l'ont pas fait dans la même mesure. Maintenant que cette procédure est terminée après 8 ans, nous nous approchons du début de la phase de construction. Les quatre communes du « Kordall » sont désormais d'accord sur l'importance de ce projet pour la gestion future du trafic dans notre région. Cela fait maintenant 35 ans qu'il nous accompagne et nous attendons avec impatience le premier coup de pelle qui marquera le début de sa réalisation. Aujourd'hui est un jour important dans l'histoire de notre commune, car ce n'est pas tous les jours qu'un nouveau bâtiment scolaire et d'accueil est mis en service. Aujourd'hui, les élèves emménagent dans la nouvelle école préscolaire à Bascharage. Je propose que nous allions voir ensemble le nouveau bâtiment après la réunion d'aujourd'hui.

Le concept d'accès limité au parking « Op Acker » est mis en œuvre à partir aujourd'hui. Je vous propose d'aborder ce sujet au point 9.

Josée-Anne-Siebenaler-Thill, conseillère : Est-ce que l'entreprise qui doit être déplacée dans le cadre de la réalisation du contournement a déjà marqué son accord pour ledit déplacement ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je ne peux que rapporter que le dossier environnemental est clos. La relocalisation de l'entreprise est un autre sujet dont nous n'avons pas connaissance. C'est une affaire du ministère de l'Economie.

2. Administration générale

2.1) Contrat de bail – Location d'un lot dans la cité jardinière à Bascharage – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Madame Raquel Baptista Branco souhaite louer la parcelle n° 44a à la « Cité jardinière ». Le loyer annuel est comme d'habitude de 60 €.

Approbation unanime.

2.2) Contrat de bail – Location d'un terrain à Linger, rue de la Chiers – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Madame Sandra Klein construit une maison dans la rue de la Chiers à Linger. Cependant, elle ne peut accéder à son terrain qu'en passant par une parcelle appartenant à la commune. Madame Klein s'était renseignée sur la possibilité d'acquérir cette parcelle. Cependant, des infrastructures souterraines traversent cette parcelle, raison pour laquelle nous ne souhaitons pas la vendre. Madame Klein loue désormais la parcelle en question au prix de 26,85 € par an.

Approbation unanime.

2.3) Contrat de bail – Location de terrains à Bascharage, rue Pierre Schutz – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Les agriculteurs Nicolas et Marco Cito louent un terrain dans la rue Pierre Schutz à Bascharage, que la commune avait acquis il y a quelque temps afin de permettre la viabilisation future des terrains situés derrière. Le contrat de location prévoit un loyer annuel de 23,44 €.

Approbation unanime.

2.4) Avenant 1^{er} au contrat concernant la location du hall « Haeck » sis à Bascharage, 8 Op Zaemer – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune a récemment acquis un hall en face de l'atelier communal « WAaZ » auprès de la société Haeck. Initialement, la société souhaitait utiliser le hall jusqu'à fin février 2024. Au début de l'année, les responsables de la société Haeck ont demandé de prolonger le bail d'un mois, soit jusqu'à fin mars 2024, car ils ne pourraient occuper leurs nouveaux locaux qu'à partir d'avril. En conséquence, le collège des bourgmestre et échevins a signé un avenant au contrat avec la société Haeck, qui doit maintenant encore être approuvé par le conseil communal.

Approbation unanime.

2.5) Contrat de bail entre la commune de Käerjeng et Gallolux S.c. concernant la location d'un terrain communal à Linger, lieu-dit « Im Paesch », n° cadastral 142/1829 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La société Gallolux souhaite louer une parcelle de 17,50 ares à Linger afin d'y faire paître des chevaux. Le loyer annuel s'élève à 26,25 €.

Approbation unanime.

2.6) Mandat pour la signature d'un contrat de bail et d'exploitation hôtelière des gîtes touristiques du « Minett Trail » avec l'Office régional du tourisme Sud

Michel Wolter, bourgmestre : Le projet de transformation de l'ancienne école de Linger en gîte touristique est enfin terminé. La commune de Käerjeng aurait dû être la première à ouvrir son gîte dans le cadre du « Minett Trail », mais nous sommes désormais la dernière commune à ouvrir notre gîte. Les 11 communes du sud ont décidé de confier la gestion des hébergements à l'office de tourisme régional « ORT Sud », qui signera ensuite un contrat avec un exploitant. A cet effet, il existe deux variantes : l'une prévoit un montant fixe à titre de loyer, tandis qu'une deuxième variante prévoit un montant fixe moins élevé et un montant variable calculé en fonction du taux d'occupation. Le collège des bourgmestre et échevins et l'exploitant intéressé étaient d'avis qu'il fallait, au moins dans un premier temps, se mettre d'accord sur un montant fixe. Le loyer mensuel a donc été fixé à 920 €.

Nous sommes conscients que notre hébergement sera peut-être moins demandé que d'autres, car nous sommes situés à une extrémité du sentier de randonnée. C'est pour cette raison que nous avons fixé un montant de location plutôt bas. Nous nous sommes mis d'accord avec l'exploitant pour faire un bilan à la fin de l'année 2025 afin de voir quelles

recettes ont pu être enregistrées et d'adapter ensuite le loyer à partir de 2026 en fonction de ces valeurs empiriques. Le premier loyer sera dû le 1er juin 2024.

Nous espérons que le logement sera un succès. Si, contre toute attente, ce n'est pas le cas, nous disposons toujours d'un plan B, car le bâtiment peut être transformé sans trop d'efforts en un logement locatif ordinaire.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère Je pense que nous sommes tous heureux que notre gîte puisse également ouvrir ses portes dans le cadre du « Minett Trail ». Les hôtes qui y passeront la nuit voudront certainement aussi manger quelque chose. Qu'en est-il du café « Lénger Stuff » ? Le bistrot est-il à nouveau ouvert et, si oui, propose-t-il des repas ? L'autre bistrot devrait apparemment fermer prochainement.

Le collège des bourgmestre et échevins avait déjà des projets de réaménagement du centre du village de Linger, avec éventuellement une petite épicerie. Cela conviendrait certainement aussi bien aux clients du gîte qu'aux habitants de Linger. Une réunion publique a également déjà eu lieu sur la question de la modération du trafic. Y a-t-il quelque chose de concret à signaler à ce sujet ?

Fernand Kartheiser, conseiller : Je me rallie aux propos de Madame Siebenaler et je voudrais en outre suggérer que la commune fasse activement de la publicité pour le gîte touristique, sur son propre site web et sur les réseaux sociaux. Cela devrait contribuer à la réussite du projet.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Si nous devons passer au plan B, y aurait-il de grands travaux d'aménagement ?

Michel Wolter, bourgmestre : Non, les travaux de transformation prévisibles seraient de nature mineure.

Il est vrai que le bistrot situé au coin de la rue du Bois / rue de la Libération a fermé. En ce qui concerne le café « Lénger Stuff », la société Munhowen nous a informés qu'elle avait trouvé de nouveaux exploitants. Cependant, je ne connais pas encore la date de réouverture.

Frank Pirrotte, échevin : Nos collaborateurs techniques sont actuellement en train de faire une analyse des travaux qui restent à réaliser pour que tout soit à nouveau conforme aux dispositions en vigueur.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons quelque peu reporté le réaménagement du centre du village de Linger, ce projet ne faisant pas partie des priorités actuelles. Néanmoins, nous nous sommes également penchés sur le centre du village de Linger dans le cadre de l'étude sur l'apaisement du trafic.

En ce qui concerne la promotion du gîte touristique, je trouve que la suggestion de Monsieur Kartheiser est tout à fait appropriée. Nous devrions proposer un lien vers l'ORT Sud sur notre site web.

Je voudrais maintenant demander au conseil communal d'approuver le mandat de signature à l'ORT Sud.

Approbaton unanime.

2.7) Convention-cadre sur l'utilisation et le partage d'infrastructures – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : La convention-cadre avec la société LuxConnect nous sera présentée plus en détail par l'échevin Frank Pirrotte.

Frank Pirrotte, échevin : La commune de Käerjeng est depuis longtemps propriétaire du réseau exploité par la société Eltrona. La société LuxConnect s'occupe de la mise en réseau des différents sites à l'aide de fibres optiques et souhaite utiliser notre réseau à cet effet. En contrepartie, les sites individuels de la commune peuvent être reliés entre eux à l'aide des

fibres optiques de LuxConnect. La convention-cadre régit cette collaboration et a une durée de 20 ans.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Y a-t-il deux réseaux différents ? Nous disposons déjà d'un réseau qui relie beaucoup de nos infrastructures entre elles. D'après ce que je sais, ce n'est pas le même réseau que celui par lequel les citoyens sont connectés à internet.

Frank Pirrotte, échevin : Comme vous le savez, la commune de Käerjeng a eu un projet pilote avec l'entreprise de la Poste et Télécommunications, dans le cadre duquel 95% des ménages ont été raccordés à la fibre optique. A l'époque, nous avions un accord avec la Poste concernant la connexion de nos infrastructures. Avec LuxConnect, nous avons maintenant à peu près le même accord. La différence est que la Poste dispose de son propre réseau, tandis que LuxConnect utilise le réseau Eltrona existant, qui appartient à la commune.

Michel Wolter, bourgmestre : Les responsables de l'entreprise LuxConnect avaient approché le collège des bourgmestre et échevins avec leur demande et nous nous étions demandé quel avantage nous pourrions en tirer en retour pour la commune. Nous avons donc maintenant la possibilité de relier nos bâtiments entre eux via ce réseau également.

Yves Cruchten, échevin : C'est toujours intéressant d'avoir deux possibilités, surtout en cas de panne sur un réseau. Dans ce cas, nous pouvons donc toujours utiliser le deuxième réseau. La société LuxConnect n'est pas non plus un opérateur privé, puisqu'elle appartient à 100% à l'État luxembourgeois.

Approbaton unanime.

2.8) Accord-cadre pour la rénovation clés en main de logements sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit d'une première pour notre commune. Dans les années à venir, nous devrons rénover, respectivement remettre en état, toute une série de maisons. Traditionnellement, nous nous sommes toujours occupés de ces rénovations en interne. Mais comme le nombre de maisons à rénover n'est plus proportionnel au nombre de personnes que nous employons, nous nous sommes demandé si nous ne devons pas suivre la même voie que de nombreuses autres communes et faire rénover nos maisons clés en main. Notre architecte communale s'est penchée sur la question et a fait le tour des autres communes. Le résultat est le contrat-cadre que nous avons maintenant sous les yeux. Nous avons lancé un appel d'offres public afin de donner la possibilité à des entreprises de proposer au moins trois rénovations au cours des quatre prochaines années. Quatre entreprises ont présenté leur dossier dans le cadre de cet appel d'offres, toutes étaient conformes. Ces entreprises seront contactées dans les années à venir lorsque nous planifierons une rénovation, afin qu'elles puissent soumettre leur offre respective. Cela nous évitera de devoir lancer un nouvel appel d'offres et de travailler à chaque fois avec des entreprises différentes. Nous avons donc maintenant quatre partenaires potentiels, qui sont en concurrence les uns avec les autres.

Parmi les bâtiments à réhabiliter, nous comptons dans une première phase la maison 5, rue de l'Eglise à Hautcharage. Non loin de là se trouve l'ancien presbytère de Hautcharage, qui doit également être transformé en logements sociaux. En outre, il s'agit encore de la maison récemment acquise 1A, rue de l'Ecole à Bascharage, que nous souhaitons mettre à la disposition d'une famille de réfugiés après sa rénovation. Le présent contrat fixe désormais les conditions générales selon lesquelles nous allons réaliser les différentes rénovations avec les quatre partenaires.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Déi gréng trouvent que le concept proposé ici est une bonne idée, car il nous permet d'avancer beaucoup plus vite dans la rénovation de

ces bâtiments et de pouvoir les mettre plus rapidement sur le marché du logement. Nous nous permettons néanmoins de poser quelques questions de détail.

Il y a donc eu un appel d'offres public au cours duquel ces quatre entreprises ont été retenues. Cela signifie-t-il qu'aucun autre appel d'offres ne sera alors nécessaire, indépendamment du point de vue des coûts ? Le cahier des charges respectif prévoit-il les meilleures normes énergétiques lors de la rénovation, afin que les locataires ne soient pas confrontés à des frais de chauffage élevés ? Le conseil communal est-il tenu au courant de l'avancement des travaux de rénovation ?

Michel Wolter, bourgmestre : Chaque projet individuel fait l'objet d'un appel d'offres, mais n'est attribué qu'aux quatre entreprises partenaires. Lors de chaque attribution, le projet correspondant sera présenté au conseil communal et soumis à son approbation. Il va de soi que nous exigerons les meilleures normes énergétiques possibles, en fonction de la structure du bâtiment et du coût qui y est lié.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – 24, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 249/986 et 274/1021

Michel Wolter, bourgmestre : Cette demande de lotissement va nous être présentée par Monsieur Joe Oestreicher, en l'absence de Madame Juttel.

Joe Oestreicher : La demande concerne le site de l'entreprise LuxPet dans la zone industrielle nationale. La parcelle voisine doit être fusionnée avec celle déjà construite afin de permettre l'extension des infrastructures.

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais avant tout expliquer à nos nouveaux conseillers l'historique de cette demande. La parcelle qui est maintenant ajoutée au site de l'entreprise LuxPet était auparavant une petite parcelle qui appartenait à la commune. En échange de cette parcelle, la commune a pu acquérir auprès du ministère de l'Économie une parcelle de taille à peu près équivalente, située le long de la N5, juste à côté du bâtiment de l'entreprise BorgWarner, et qui revêt désormais une importance bien plus grande pour la commune.

Louis Philippe, conseiller : Ce projet a déjà été abordé au sein du conseil communal. J'avais déjà posé la question à ce moment-là de savoir si l'extension de l'entreprise LuxPet avait été prise en compte en ce qui concerne l'installation moyenne et haute tension de l'entreprise Creos. Comme vous le savez, cette installation doit également être agrandie.

Michel Wolter, bourgmestre : L'État a planifié l'extension de cette entreprise, ainsi que l'installation éventuelle de nouvelles entreprises, et a calculé l'alimentation électrique nécessaire.

Arsène Ruckert, conseiller : Il a donc fallu faire disparaître une forêt sur la parcelle en question. De quel type de forêt s'agissait-il et y avait-il des mesures de compensation ?

Frank Pirrotte, échevin : La partie de forêt déboisée a été compensée par la plantation de nouveaux arbres le long de la N5.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1) Budget extraordinaire 2024 – Crédit supplémentaire de 115.000 € sous 4/470/221311/99001 – Acquisition de halls dans la zone artisanale

Michel Wolter, bourgmestre : Nous abordons maintenant un dossier qui nous préoccupe depuis 2008 déjà et pour lequel nous espérons être arrivés au bout du tunnel. Depuis de nombreuses années, nous sollicitons en justice la libération d'un bâtiment industriel situé dans la zone artisanale communale, qui a été attribué à une entreprise dans le cadre d'un bail emphytéotique. Après des années de tergiversations, nous sommes maintenant devenus propriétaires du hall par décision de justice.

La valeur de la propriété a bien sûr fait l'objet de nombreux désaccords. Des experts indépendants ont fixé la valeur à 1 044 000 euros il y a des années. Nous avons toujours inscrit ce montant dans les dépenses extraordinaires du budget, ainsi que dans les recettes, au cas où nous trouverions un nouvel acquéreur. La valeur a été réévaluée après avoir constaté que le calcul de la hauteur du bâtiment était erroné. La valeur a donc été fixée à 1.159.000 €. En conséquence, nous demandons un crédit supplémentaire de 115.000 €. Le conseil communal décidera ultérieurement si nous vendons le hall aux mêmes conditions ou si nous le louons éventuellement.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai remarqué que seul le montant des dépenses a été augmenté, mais pas celui des recettes. Y a-t-il une raison valable à cela ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je pense qu'il s'agit tout simplement d'une omission. De plus, à ce moment-là, nous ne savons pas si nous allons revendre le hall tout de suite et si le prix de vente correspondra alors au prix d'acquisition.

Fernand Kartheiser, conseiller : Au fil du temps, nous constatons que la commune a probablement plusieurs procès en cours. Existe-t-il une liste des procès actuellement en cours ?

Michel Wolter, bourgmestre : Une telle liste existe. Je propose que nous la présentions au conseil communal en séance à huis clos lors de la prochaine séance. Le nombre de procédures judiciaires a augmenté ces dernières années, ce qui nous a également incités à engager un juriste. Madame Ries expliquera alors au conseil communal les détails des différents procès.

Approbaton unanime.

4.2) Budget extraordinaire 2024 – Crédit spécial de 65.000 € sous 4/470/2120000/99001 – Remboursement partiel de droits de superficie

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre du point précédent, il s'agit de rembourser à l'entreprise une partie de son droit d'utilisation du sol, qu'elle devait payer pour une durée de 30 ans. Etant donné que le contrat de bail prend fin avant l'expiration des 30 ans, la commune devra rembourser le montant proportionnel. Le collègue des bourgmestre et échevins demande à cet effet un crédit spécial de 65.000 €.

Approbaton unanime.

4.3) Budget ordinaire et extraordinaire 2023 – Approbation de titres de recettes

Michel Wolter, bourgmestre : Conformément aux dispositions de la loi communale, il s'agit maintenant d'approuver les différents titres de recettes. Le responsable du département financier nous donnera des précisions à ce sujet.

Gilbert Haag, receveur communal : Ces titres de recettes doivent être soumis au conseil communal pour approbation, dans la mesure où elles ne faisaient pas partie du budget communal ou qu'elles ont une base légale. La plupart du temps, il s'agit de la vente d'une partie du parc de véhicules communaux ou d'un autre matériel d'occasion.

La commune a vendu une scie à ruban d'occasion à la société GreenTech au prix de 200 €. Deux camionnettes datant de 2010 ont été vendues : l'une pour l'euro symbolique à l'Agence Immobilière Sociale Kordall et l'autre pour 3.000 € à l'entreprise Dz&M. Les deux camionnettes ont été vendues à des particuliers.

En outre, la commune a encore enregistré une recette de 1 605 €. La commission culturelle communale avait organisé une soirée théâtre le 19 mars 2023, pour laquelle 107 entrées à 15 € chacune ont été payées.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je me demande pourquoi ces titres de recettes sont présentés au conseil communal à ce moment-là et non lors de l'établissement du budget. Je ne me souviens pas que nous l'ayons déjà fait de cette manière.

Gilbert Haag, receveur communal : Depuis trois ans déjà, les titres de recettes sont présentés à la fin de l'exercice budgétaire précédent, afin d'éviter que le conseil communal ne doive se pencher plus souvent sur ce point.

Approbaton unanime.

5. Patrimoine communal

5.1) Acte notarié – Cession gratuite rue de la Paix à Bascharage – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : La rue de la Paix se situe au-dessus de l'ancien commissariat de police de Bascharage. Ce nouveau lotissement est maintenant achevé et la voirie est incorporée au réseau routier public.

Approbaton unanime.

6. Règlementation communale

6.1) Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Michel Wolter, bourgmestre : Nous nous efforçons toujours d'améliorer ponctuellement la situation du trafic dans notre commune. En conséquence, le règlement général de circulation fait régulièrement l'objet de modifications à approuver par le conseil communal. Pour la modification du règlement général de circulation qui nous est soumise aujourd'hui, je voudrais, en l'absence de l'ingénieur Alain Blasen, demander à Monsieur Jérôme Michels de nous en expliquer les détails.

Jérôme Michels : : Aujourd'hui, nous souhaitons proposer au conseil communal deux amendements mineurs au règlement général de circulation.

Les travaux de voirie de la rue de l'Ecole de Clemency sont terminés. Comme il s'agit d'une rue assez étroite et que nous voulions aménager une bande de stationnement pour les riverains sur un côté de la rue, la circulation a été partiellement mise en sens unique. Seule la partie allant du carrefour en face de la rue de Sélange jusqu'au site de l'agriculteur continuera à être à double sens pour permettre à l'agriculteur d'accéder à sa ferme avec ses engins poids-lourds. Les carrefours ont été aménagés conformément aux dispositions de l'Administration des ponts et chaussées et la chaussée a été rétrécie au niveau des passages piétons.

A Bascharage, nous profitons de l'espace libre devant le bâtiment portant le numéro 153 (l'ancien restaurant « Beim Hollänner ») pour y créer trois emplacements pour le stationnement de courte durée, ce qui devrait profiter aux commerçants de cette partie de l'avenue de Luxembourg.

Michel Wolter, bourgmestre : Non loin de ces emplacements se trouve la pharmacie, mais aussi une banque qui a très fortement limité l'accès à son propre parking. Nous avons un certain intérêt à ce que le commerce se maintienne ici, ce qui nous a incités à aménager ces emplacements avec une durée de stationnement maximale d'une heure. De plus, dans une prochaine étape, nous avons l'intention de limiter tous les emplacements le long de l'avenue de Luxembourg, entre la rue de la Poste et la rue de la Résistance, du côté de la pharmacie, à une durée de stationnement maximale de deux heures. De même, nous sommes en train d'aménager un parking dans la rue de la Poste qui sera également réservé au stationnement de courte durée.

En ce qui concerne la rue de l'Ecole à Clemency, je voudrais encore dire que nous avons beaucoup misé sur la participation citoyenne dans ce projet. Le bon déroulement des travaux est notamment dû au fait que l'agriculteur qui y est installé et une autre riveraine ont permis à leurs voisins de se garer sur leur terrain pendant la période où ils ne pouvaient pas accéder à leur garage. Ce mode de circulation avait déjà été discuté avec les riverains il y a quatre ans et avait été jugé satisfaisant.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Je pars du principe que le stationnement de courte durée doit être attesté au moyen d'un disque de stationnement. Qui en fera le contrôlera ?

Michel Wolter, bourgmestre : C'est la responsabilité de nos deux agents municipaux.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Déi gréng saluent expressément la durée de stationnement limitée sur ces emplacements.

Arsène Ruckert, conseiller : Je voudrais souligner à quel point le projet de la rue de l'Ecole s'est vraiment déroulé sans difficultés. Le planning a été respecté. Tout compte fait, ce projet est une bonne chose pour le centre du village de Clemency. Je me permets encore de poser une question : pour quelle raison la chaussée a-t-elle été rétrécie dans la rue de Sélange, à un endroit où il n'y a pas de passage pour piétons ?

Jérôme Michels : Ce sont les règles de l'Administration des Ponts et chaussées. L'entrée d'une zone 30 est d'abord rétrécie, avant que la chaussée ne s'élargisse à nouveau.

Christian Kirwel, conseiller : Une partie de la rue de l'Ecole peut donc à nouveau être empruntée à double sens. Mais cela suppose qu'on ne s'y gare pas des deux côtés de la rue, sinon l'agriculteur ne pourra pas y circuler avec ses machines.

Michel Wolter, bourgmestre : Malheureusement, en tant qu'administration communale, nous ne sommes responsables que de l'établissement du règlement, et non pas pour le respect des dispositions.

Approbaton unanime.

7. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

7.1) Règlement temporaire de circulation sur le parking Schuman à Bascharage

Michel Wolter, bourgmestre : Ce règlement temporaire de circulation concerne l'organisation de la kermesse annuelle de Bascharage.

Approbaton unanime.

8. Vie associative

8.1) « E Kannerlaachen asbl » – Prise de connaissance – Statuts
Prise de connaissance.

8.2) UN Käerjeng'97 – Vétérans – Statuts
Prise de connaissance.

8.3) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023 – Subside DT
Nidderkäerjeng – Qualification pour la demi-finale de l'Intercup

Michel Wolter, bourgmestre : L'équipe senior des hommes de l'association de tennis de table de Bascharage s'est hissée jusqu'en demi-finale du TT Intercup. Certes, l'équipe a dû s'y incliner, mais pour avoir atteint les demi-finales, le club se voit à nouveau attribuer une subvention supplémentaire de 1.000 €.

Approbaton unanime.

9. Questions et réponses

Michel Wolter, bourgmestre : Pour commencer l'heure des questions, je voudrais aborder la nouvelle réglementation de la circulation sur et autour du campus scolaire « op Acker » et donner aux conseillers l'occasion de poser leurs questions.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous avons d'abord été étonnés qu'aucun règlement de circulation n'ait été nécessaire avec tous ces changements. Pour la sécurité des enfants, nous saluons la limitation de la circulation avant le début des classes. Nous ne remettons pas du tout cela en question. Le transport scolaire existe depuis un certain temps dans notre commune, et j'ai moi-même plaidé pour l'introduction d'un service de pédibus, afin que chaque enfant ait la possibilité de se rendre à l'école en toute sécurité et sans voiture.

Déi gréng critiquent toutefois la manière dont cela a été mis en œuvre. Nous savions depuis des mois que les enfants de l'école préscolaire déménageraient dans le nouveau bâtiment pendant les vacances de Pâques. Nous nous demandons donc pourquoi tout a été fait à la dernière minute et pourquoi seuls les parents concernés ont été informés.

Ce matin, les barrières ont été fermées à 7h30, alors que la lettre aux parents mentionnait 7h20. Le conseil communal n'a été informé de cette fermeture qu'au début de la réunion d'aujourd'hui. Plusieurs membres du conseil communal ont donc eu l'air bien bêtes lorsque des parents les ont interpellés à ce sujet il y a un mois déjà et qu'ils n'ont rien pu dire. Pourquoi n'a-t-on pas informé le conseil communal au moins au même moment que les parents concernés ? La commission des transports a certes été informée avant le conseil communal, mais toujours deux semaines après les parents. Cela nous semble superflu, car il n'a plus été possible de donner un avis sur la question, ce qui a donné lieu à des discussions vives au sein de ladite commission. Les représentants des parents n'ont pas non plus été informés au préalable, et ils ne sont pas contents que le collège des bourgmestre et échevins n'ait pas cherché à discuter avec eux et qu'ils n'aient pas non plus pu donner d'explications aux parents.

Le 7 février, une réunion d'information sur l'apaisement du trafic à Bascharage a été organisée et a attiré de nombreux participants. En réponse à une question concernant le parking « Op Acker », le bourgmestre a laissé entendre que l'on souhaitait le rendre plus sûr, mais que ce n'était pas le sujet de la soirée. Malheureusement, il n'y a pas eu d'autre réunion d'information sur ce sujet. Pourquoi n'a-t-on pas impliqué les gens dans ce dossier ? Car les interdictions qui ne sont pas compréhensibles pour les gens ne sont pas une solution. Tout le monde comprend que le campus doit être aussi sûr que possible pour les élèves. C'est dans cette optique que le règlement général de la circulation a été adapté il y a des années déjà et qu'une zone Kiss&Go, qui fonctionne bien, a été introduite. Mais je ne

comprends pas pourquoi le parking est déjà fermé une demi-heure avant le début des cours, lorsque des citoyens déposent leurs enfants sur le chemin du travail à l'accueil du matin proposé par la Maison Relais. Tout le monde ne peut pas attendre le bus scolaire à la maison.

Nous nous demandons également dans quelle mesure les enfants sont en sécurité lorsqu'ils sont déposés au « Käerjenger Treff » et doivent traverser la rue principale. Est-il éventuellement prévu que nos agents municipaux assument une fonction de guide des élèves ou les parents doivent-ils accompagner les enfants ? La question de la responsabilité de la commune en cas d'incident se pose également. On nous a également signalé que certains arrêts de bus sont parfois chaotiques lorsque les parents s'y garent et ne laissent descendre leurs enfants que juste avant l'arrivée du bus.

J'ai pu me faire une idée de la situation sur le campus « Op Acker » avant les vacances de Pâques et j'ai été agréablement surpris par la discipline qui y régnait. Je ne veux pas remettre en question le fait que, malgré tout, il peut parfois y avoir des situations dangereuses. Certes, il y a maintenant plus d'enfants sur le campus, mais l'école préscolaire ne commence que 25 minutes après l'école primaire, du moins jusqu'à l'automne.

Le 22 mars, j'ai attiré l'attention de Monsieur Cruchten sur le fait que d'autres personnes que les parents utilisaient le parking et qu'il serait important d'utiliser des panneaux pour informer toutes les personnes concernées des règles applicables à partir d'aujourd'hui, afin d'éviter au moins une partie du chaos. Monsieur Cruchten m'avait assuré qu'il transmettrait cette information et les panneaux sont en place depuis une semaine.

Néanmoins, ce matin, des situations chaotiques se sont parfois produites lorsque des parents se sont rendus jusqu'à la barrière, ce qui a provoqué un embouteillage jusqu'à l'avenue de Luxembourg. Il s'agissait en partie de citoyens qui ne maîtrisaient ni la langue luxembourgeoise ni la langue française, mais aussi de concitoyens luxembourgeois. Je pars du principe que cette problématique ne se posera plus dans quelques jours.

Je n'ai évoqué que le parking « Op Acker ». Nous ne remettons pas en question le fait que la rue du Ruisseau, où règne un véritable chaos le matin, soit fermée à la circulation avant le début et après la fin des cours. Mais là aussi, il aurait été correct d'en informer le conseil communal et les autres citoyens au préalable.

Déi gréng estiment que les élèves devraient utiliser l'offre de transport scolaire et critiquent ici surtout la manière dont tout a été mis en place.

Jérôme Hautus, conseiller : Nous aussi, au DP, nous avons été très étonnés d'apprendre le 19 mars, via les médias sociaux, des mesures de modération du trafic mis en place sur le campus « Op Acker ». Nous étions conscients qu'il fallait agir un jour ou l'autre, mais nous ne pensions pas que cela irait aussi vite d'un seul coup. En ce moment, nous mettons en œuvre un nouveau concept de circulation pour l'ensemble de la commune, pour lequel nous avons discuté avec tous les acteurs et leur avons demandé leur avis. Mais cela n'a pas été le cas ici. On n'a pas demandé l'avis de la commission de la circulation et on n'a pas parlé avec les représentants des parents. On aurait pu informer tous les parents par écrit et organiser une réunion d'information. Nous savions que quelque chose devait être fait. J'ai pu me rendre compte par moi-même du chaos qui régnait tous les matins. Je suis néanmoins d'avis que l'on aurait pu attendre l'automne et élaborer un concept avec tous les acteurs concernés. Pour l'instant, nous sommes encore un peu sceptiques vis-à-vis de tout cela, car il y a encore quelques incertitudes. Peut-être que le collège des bourgmestre et échevins pourra nous éclaircir à ce sujet.

Y a-t-il suffisamment de places de stationnement sur le parking du Centre pour les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture à l'école ? Pendant les vacances scolaires, j'ai pu compter une trentaine de places libres, mais je suppose qu'en dehors des vacances scolaires, ce nombre se limitera rapidement à 10-15 places. Ne faudrait-il pas créer une douzaine d'emplacements Kiss&Go à cet endroit ?

Existe-t-il la possibilité de donner aux parents l'accès au campus dans le cas d'un enfant à mobilité réduite temporaire, d'un enfant en fauteuil roulant ou d'un enfant malade ?

Qu'en est-il des personnes nécessitant éventuellement des soins dans la rue du Ruisseau ? Les services de soins peuvent-ils se rendre chez leurs patients pendant les heures de

fermeture ? Qu'en est-il de la poste et des divers livreurs de colis ? Et quel est en général l'avis des riverains de la rue du Ruisseau ?

Nous avons également remarqué que la fiche d'information ne mentionne pas le début de l'école l'après-midi pour les lundis, mercredis et vendredis. Y a-t-il une explication à cela ou s'agit-il d'un oubli ?

D'après ce que je sais, le personnel enseignant peut toujours utiliser le parking. Le personnel enseignant a-t-il une clé d'accès ou doit-il toujours composer le numéro du portier pour que la barrière s'ouvre ?

Selon les chiffres dont je dispose, environ 270 élèves utilisent le transport scolaire, et environ 110 autres le service du pédibus. Si l'on considère qu'environ 660 écoliers sont inscrits à l'école sur le campus, un peu moins de la moitié d'entre eux sont probablement accompagnés par leurs parents et parfois conduits à l'école en voiture. Par conséquent, si de nombreux parents utilisent les deux parkings « parking du Centre » et « Käerjenger Treff / Dribbel » pour y déposer leurs enfants, il serait peut-être judicieux d'y faire intervenir des surveillants afin de garantir que les enfants puissent traverser la rue sans danger. En tout cas, la DP accueillerait très favorablement une telle mesure.

Michel Wolter, bourgmestre : Je vous remercie pour vos contributions, auxquelles je voudrais répondre de la manière suivante.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la commune de Käerjeng dispose depuis de nombreuses années d'une offre très large en matière de transport scolaire. Avec le déménagement des classes préscolaires, tous les écoliers des localités de Linger, Bascharage et Hautcharage sont depuis aujourd'hui réunis sur un seul campus et tous peuvent désormais profiter de la même manière du transport scolaire. Ce service est constamment adapté aux besoins actuels et coûte cette année la coquette somme d'environ 800.000 €. Le transport scolaire s'adresse à tous les enfants de l'école préscolaire et primaire de notre commune. Mais si des parents décident maintenant de ne pas profiter de ce service, c'est leur décision et nous devons la respecter. De plus, il y a la possibilité d'utiliser la zone Kiss&Go près de l'école de musique, d'où les enfants peuvent se rendre en deux minutes au campus « Op Acker » sans rencontrer de trafic motorisé, puisque nous fermons la rue du Ruisseau.

Mais maintenant, les gens peuvent aussi utiliser le parking du Centre pour y déposer leurs enfants. Je ne suis pas contre l'idée de Monsieur Hautus concernant la possibilité d'un Kiss&Go sur ce parking. Nous verrons dans les semaines à venir comment la situation évolue. Ce parking a déjà été beaucoup utilisé par des parents qui ont ensuite accompagné leurs enfants à l'École du Centre, et nous supposons que beaucoup continueront à choisir cette offre.

Il ne fait aucun doute que la situation qui prévalait jusqu'à présent sur le campus « Op Acker » et dans la rue du Ruisseau était dangereuse, car tous les usagers de la route ne font malheureusement pas preuve de la discipline nécessaire. Il a donc toujours été clair pour nous, tant au sein du collège des bourgmestre et échevins actuel que du précédent, que nous devrions limiter temporairement la circulation sur le campus avec la mise en service de l'école préscolaire. Nous en avons parlé avec le comité d'école, avec le personnel de la maison relais et avec les portiers. De plus, les représentants des parents d'élèves ont attiré notre attention sur la situation il y a plusieurs mois. On ne peut donc pas parler d'absence de dialogue. Je dois toutefois reconnaître que nous avons omis de consulter le conseil communal en amont. À partir d'une somme d'éléments, nous avons décidé qu'il était temps d'agir, et pas seulement en septembre, mais dès la mise en service de la nouvelle école préscolaire.

A partir d'aujourd'hui, l'accès au parking du campus scolaire est fermé avant le début des cours. Cette pratique est d'ailleurs déjà en vigueur depuis longtemps dans de nombreuses autres communes. Cela aurait augmenté le trafic dans la rue du Ruisseau, c'est pourquoi nous n'avons pas d'autre choix que de fermer cette rue pour la même période. Sur la base de l'expérience acquise à Clemency, nous avons également décidé d'installer une barrière pour empêcher les voitures de se rendre à l'école préscolaire depuis la rue de l'Eau. Seuls les riverains qui doivent accéder à leur garage peuvent ouvrir cette barrière au moyen d'un code.

Nous avons réuni tous les riverains concernés début mars pour discuter de ces solutions avec eux. C'était donc un mois et demi avant l'entrée en vigueur des mesures. Il ne sert à rien d'expliquer quelque chose aux gens six mois à l'avance, car à la date butoir, la plupart l'auront déjà oublié. Les riverains n'ont pas eu d'objections majeures et leurs questions ont pu être répondues par le collège des bourgmestre et échevins. Les parents concernés ont été informés, tout comme le personnel enseignant. Bien entendu, si quelqu'un souhaite maintenant utiliser le parking « Op Acker » alors qu'il n'a rien à voir avec le fonctionnement de l'école, il se peut qu'il n'ait pas été informé. Une signalisation a été mise en place il y a une semaine pour cette éventualité. Donc, si des personnes ont encore essayé ce matin de se rendre au campus en voiture, je suppose qu'elles n'essaieront plus demain, et dans quelques jours, tout le monde sera probablement au courant.

Le coût des barrières mobiles est d'environ 15.000 € par unité. Il s'agit d'une solution provisoire qui restera en place jusqu'au 15 juillet. Chaque membre du conseil communal est libre de nous donner son avis sur la solution définitive que nous devons ensuite envisager. Nous allons faire une analyse globale sur le transport scolaire et adapter les horaires de cours pour la prochaine année scolaire. Je vois plutôt une amélioration qu'une détérioration de la situation en matière de circulation, notamment parce que plus aucune voiture n'emprunte la N5 depuis le parking « Op Acker » et que les feux de signalisation passent donc moins au rouge.

Je voudrais maintenant répondre aux questions écrites de Monsieur Turcarelli. Je ne peux pas répondre à la question de savoir comment la commune envisage le trajet scolaire de chaque élève et de chaque parent, car avec 900 élèves, le trajet scolaire de chaque élève est individuel. Nous proposons le transport scolaire et le pédibus, nous avons rendu les passages piétons plus sûrs, nous avons dessiné le chemin de l'école avec le « Clausi ». Quant à savoir s'il y a des problèmes de sécurité sur le chemin de l'école actuel et s'il y a eu des accidents, je peux dire qu'heureusement je n'ai pas connaissance d'accidents graves. Les points dangereux sont le parking « Op Acker », le passage vers la nouvelle école préscolaire et l'entrée depuis la rue du Ruiseau. Ce sont précisément ces points dangereux que nous espérons désamorcer avec les mesures entrées en vigueur aujourd'hui. Que pense le collège des bourgmestre et échevins de l'idée d'introduire une zone Kiss&Go aux heures de fermeture à proximité de l'école ? Comme je l'ai déjà mentionné, de telles zones existent déjà au « Käerjenger Treff » et à l'école de musique. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous avons renoncé à créer une autre zone Kiss&Go dans la rue de l'Eau.

Pour conclure, j'admets la critique selon laquelle nous n'avons pas informé le conseil communal en amont. Nous avons en effet omis de le faire. Pour le reste, nous avons informé chaque personne concernée par la mesure dans un délai adéquat. Nous avons répondu à l'avis des représentants des parents d'élèves et nous nous sommes déclarés prêts à poursuivre le dialogue. Je suis personnellement convaincu que ces mesures porteront leurs fruits, même si je n'exclus pas que nous puissions, le moment venu, y intégrer d'autres idées afin d'améliorer encore la situation.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Les réunions d'information organisées sur le thème de l'apaisement du trafic ont été un succès. Les gens ont eu l'occasion de donner leur avis. On m'a maintenant demandé si un rapport final de ces réunions serait publié et si les citoyens pourraient savoir ce qui a éventuellement été retenu avant que cela ne soit mis en œuvre.

Michel Wolter, bourgmestre : Je suis d'accord avec vous pour dire que ce fut un succès. Nous avons pu compter à chaque fois environ 400 citoyens intéressés. Les discussions ont eu lieu et nous sommes en train de faire une synthèse. Bien sûr, chacun argumente de son propre point de vue et nous devons maintenant rassembler le tout en un concept. Nous attendons maintenant un rapport sur trois thèmes : les entrées des localités et les propriétés qui y sont liées, l'abaissement de la limite de vitesse à l'intérieur des localités et les possibilités d'inciter les usagers à respecter les limites, et la réduction générale du trafic dans les différents quartiers avec la priorité qui en découle pour la mobilité douce. Nous présenterons les résultats au conseil communal. Nous ne pouvons pas encore dire à ce stade si nous organiserons une autre réunion d'information ou si nous informerons les gens

par un autre biais. Nous sommes conscients que tout le monde ne sera pas d'accord sur tous les points et qu'il y aura parfois de vives critiques sur les réseaux sociaux, mais si nous voulons trouver un terrain d'entente, chacun doit aussi voir plus loin que le bout de son nez. En ce qui concerne la politique d'information, je peux encore dire que pour les mesures qui ne concernent qu'un certain quartier, il n'est pas nécessaire d'inviter toute la commune à une réunion d'information. Il me semble toutefois évident que nous informons toujours les citoyens concernés avant de prendre une mesure. Ce matin, contrairement à toutes les craintes, nous n'avons pas constaté de grandes turbulences. La solution provisoire va maintenant être analysée et d'ici l'automne, nous aurons élaboré une solution définitive.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Mettre en place une signalisation une semaine à l'avance devrait suffire en soi, mais pas dans la situation de période de vacances où beaucoup de gens sont en congés. Ce n'est qu'une petite remarque pour éviter le chaos.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est un point de vue que je ne partage pas. Il n'y a pas eu de chaos du tout aujourd'hui.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Serait-il possible, en cas d'informations concernant l'enseignement, d'informer les deux parents s'ils sont séparés ?

Michel Wolter, bourgmestre : En principe, nous avons une personne de contact. Souvent, nous n'avons pas connaissance de la situation des parents et des adresses lorsqu'ils sont séparés.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : En tant qu'administration communale, nous ne disposons pas des informations nécessaires, mais le personnel enseignant concerné connaît les parents des élèves et peut, dans un tel cas, informer les deux parents.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je travaille dans une école où un concept similaire a été mis en place. Par expérience personnelle, je peux dire qu'après l'excitation du début, les gens s'habituent et l'acceptent. Je dois toutefois dire que je ne comprends pas les critiques concernant la politique d'information du collège des bourgmestre et échevins, car j'ai le sentiment d'avoir été assez bien informée sur les nouvelles règles, bien que je ne sois pas directement concernée.

Michel Wolter, bourgmestre : En réponse à la question posée lors de la dernière réunion, concernant les toilettes publiques situées près du cimetière de Clemency, je voudrais répondre à Monsieur Ruckert que celles-ci sont accessibles du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00. L'installation est nettoyée le matin du lundi au vendredi et son état est vérifié une nouvelle fois à la fin de la journée.

Arsène Ruckert, conseiller : Merci. Qu'en est-il des rumeurs selon lesquelles les gérants du bistrot de Fingig devraient arrêter ?

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : La commune loue le bistrot à la société Munhowen qui, de son côté, conclut un contrat de location avec les exploitants. Apparemment, le loyer n'a pas été payé à la société Munhowen pendant plusieurs mois, de sorte que celle-ci a décidé de résilier le contrat de location.

Yves Cruchten, échevin : Je voudrais encore ajouter que, dès que nous avons eu connaissance de la résiliation du contrat, nous avons demandé à nos collaborateurs techniques de faire un état des lieux de l'ensemble du bâtiment afin de déterminer quels travaux devaient y être effectués avant même que le bistrot puisse être reloué.

Frank Pirrotte, échevin : La société Munhowen avait demandé au collège des bourgmestre et échevins comment procéder, ce à quoi nous avons répondu qu'il fallait procéder de la

même manière que ce qui se fait habituellement dans ce genre de cas. Le collège des bourgmestre et échevins ne s'est pas prononcé pour ou contre la résiliation du contrat, mais a laissé la décision aux responsables de Munhowen.

Jérôme Hautus, conseiller : Dans la déclaration du collège des bourgmestre et échevins de l'année dernière, il a été fait mention d'un point que le DP avait prévu dans son programme électoral. Il s'agit de la création d'un cimetière forestier. Je voulais donc demander si des travaux avaient déjà été réalisés sur ce dossier et s'il y avait du nouveau à annoncer ?

Michel Wolter, bourgmestre : Après avoir choisi une première parcelle forestière, nous avons été informés par les autorités que celle-ci était trop petite. Le garde forestier est maintenant en train de chercher une parcelle plus appropriée.

Christian Kirwel, conseiller : Est-ce que le nouvel exploitant du bistrot « Op der Gare » à Clemency a les mêmes consignes que les précédents, c'est-à-dire qu'il s'agit en priorité d'un bistrot proposant des petits plats ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je m'y suis rendu il y a quelques jours et tout ce que je peux dire, c'est que le nouvel exploitant a respecté strictement les consignes. Toutefois, nous avons dû lui rappeler ces directives dès le début. Entre-temps, il ne devrait plus y avoir de problème. Dans le cas contraire, je demande que le collège des bourgmestre et échevins soit informé.

Séance à huis clos

10. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 10h40